



MÉDOR

archipel Appel à projets

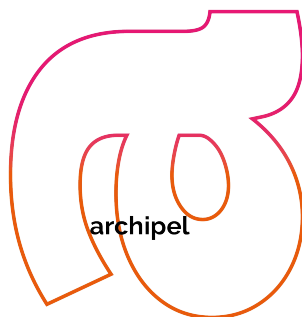
Contretype (centre d'art pour la photographie contemporaine et l'image) et Médor (magazine d'enquêtes et de récits centrés sur la Belgique) s'associent sur le projet *archipel*, un projet en soutien à la création émergente et aux nouvelles générations d'artistes de la photo et de l'image actif.ves en Belgique.

archipel

Du **10 avril au 6 juillet 2025** à Contretype, une **exposition** des photos de 6 artistes de moins de 40 ans

archipel

Un.e des 6 lauréat.es invité.e en **résidence** artistique à Contretype en **2026**.



archipel

Dans le **numéro 38** de Médor (printemps 2025), **publication d'un portfolio** de photo documentaire d'un.e des lauréat.es traitant d'un sujet en lien direct avec la Belgique.

CONDITIONS GÉNÉRALES pour CONTRETYPE

- L'exposition *archipel* se tiendra à Contretype **du jeudi 10 avril au dimanche 6 juillet 2025**. Un espace sera attribué à chacun.e.
- Sans thématique spécifique et largement ouverte à toutes formes et propositions de photographie d'auteur, *archipel* s'intéresse plus particulièrement à des démarches innovantes et de recherche.
- Un **budget de production plafonné à 1.000 € HTVA** pourra être affecté à chaque projet (le/la lauréat.e Médor touchera ce budget sous forme d'honoraires – voir ci-après). Les frais seront directement réglés par Contretype, sur factures uniquement. Les œuvres produites resteront la propriété des artistes.
- Pour sa participation à *archipel* chacun des 6 artistes percevra **des droits de présentation d'un montant de 400 € HTVA**.

CONDITIONS GÉNÉRALES pour MÉDOR

- Le portfolio *archipel* sera publié dans le numéro 38 de Médor (printemps 2025).
- Médor soutient la photographie documentaire en Belgique. En cela, le/la lauréat.e Médor devra obligatoirement traiter d'un sujet en lien avec la Belgique, dans une démarche journalistique ou documentaire.
- Le/la lauréat.e de la publication recevra des honoraires pour un montant **de 1.000 € HTVA**.
- Le/la lauréat.e de la publication sera également exposé à Contretype, sans budget de production mais avec **des droits de présentation d'un montant de 400 € HTVA**.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être un.e **artiste photographe actif.ve dans le champ de l'image** (photographie, image, argentique ou numérique, vidéo, installation...)
- Être en lien d'une manière ou d'une autre avec la Région de Bruxelles-Capitale ou la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Être âgé.e de **40 ans au maximum** au 1 janvier 2025
- Être **diplômé.e** d'une école d'art ou de photographie au 1 janvier 2025
- En l'absence d'études artistiques, attester d'une **pratique artistique confirmée**
- Ne pas avoir exposé à Contretype depuis au moins 4 années (2021 au plus tard)
- Ne pas avoir eu de portfolio publié dans Médor depuis 4 années (2021 au plus tard)
- Ne pas avoir déjà exposé le projet proposé, à Bruxelles ou en région de Bruxelles-Capitale
- Réserver l'exclusivité de la présentation du projet à Contretype jusqu'à la fin de l'expo
- Réserver l'exclusivité de la publication du projet à Médor, jusqu'à la fin de l'expo (condition valable pour la publication du portfolio)
- Être en mesure de produire des factures

CANDIDATURES

La participation à **archipel** se fait sur candidature par dossier et sélection par un jury d'expert.e.s. Les dossiers sont à adresser **au format numérique uniquement** à l'adresse :

archipel25.contretype@gmail.com

Chaque dossier devra obligatoirement comporter (les dossiers incomplets ne seront pas étudiés) :

- Un portfolio représentatif de la démarche artistique et un texte de présentation générale (15 images max)
- Un curriculum-vitae (ou texte biographique)
- Une proposition du projet pour **archipel** avec un texte de présentation. Les propositions peuvent être une sélection d'œuvres individuelles, des photos tirées d'une série ou l'ensemble de la série, des travaux préparatoires du projet proposé... Le nom de chaque fichier numérique doit être libellé sous la forme « nom de l'artiste+numéro »
- Pour les projets documentaires, un texte de présentation du sujet et de la démarche d'auteur.trice.
- La légende précise de chaque image (titre, année de création, dimensions, technique...)
- Une mention de production : image produite, à encadrer, à produire...

SÉLECTION

Le jury d'expert.e.s sera composé de professionnel.le.s de l'image : curateurices, critiques d'art, artistes, enseignant.e.s... La composition du jury sera communiquée au moment de la sélection.

CALENDRIER

- Date limite de réception des dossiers : **dimanche 29 septembre 2024 à minuit**
- Réunion du jury et communication de la sélection : début novembre 2024
- Dépôt des œuvres à Contretype : lundi 24 et mardi 25 mars 2025
- Accrochage : du mercredi 26 mars au mercredi 9 avril 2025
- Vernissage : jeudi 10 avril 2025 de 17h à 20h
- Soirée événement Médor : fin avril 2025
- Dates de l'exposition : jeudi 10 avril – dimanche 6 juillet
- Publication Médor : numéro 37 (printemps 2025)

RÉSIDENCE

Un.e lauréat.e sera sélectionné.e à la fin de la manifestation. Une résidence de recherche et/ou de production accompagnée par Contretype lui sera proposée en 2026, pour laquelle Contretype trouvera une forme de présentation publique des résultats.

RESPONSABILITÉS

- Les artistes se porteront garant.e.s de l'observance de la loi sur le respect de la vie privée.
- Aucune candidature en contradiction avec la législation anti-racisme et anti-discrimination ne pourra être acceptée.
- Les artistes devront être titulaires de tous les droits relatifs au contenu de leurs œuvres (textes, images, graphisme).
- Les lauréat.e.s s'engageront à céder gratuitement leurs droits de reproduction à Contretype aux seules fins de promotion de la manifestation (presse print, web, newsletter, réseaux sociaux, archives...).
- Les lauréat.e.s s'engageront à être présent.e.s à Contretype pendant l'exposition à l'occasion de temps de rencontres avec les publics

Pour tout renseignement, s'adresser à : archipel25.contretype@gmail.com / 0499 88 48 55